



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-36

Membres : 11
Présents : 8
Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 8 septembre, le conseil municipal du CHATENET en DOGNON dûment convoqué, s'est réuni à 18H30 en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé Valadas, le Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 28 août 2023

Présents : Valadas Hervé, Turbiez Chantal, Grenaille Romain-Bérenger, Pala Henri, Maligne Francis, Poulet Bernard, Marcais Bertrand, Duhamel Marie-Laure

Excusés : Brard Michel, Champroy Nahoum, Landeau Aurore

Monsieur Grenaille Romain-Bérenger est nommé secrétaire de séance

Annule et remplace la délibération 2023-19 Prêt de 6000 euros auprès du Département

Le Conseil Départemental reconduit pour l'année 2023 le dispositif de bonification de prêts aux communes en partenariat avec la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin.

Au vu des programmes 2023 ainsi que du budget primitif Monsieur le Maire propose de solliciter le prêt pour l'intégrer au programme de la Boulangerie.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

CERTIFIE EXECUTOIRE
TRANSMIS EN PREFECTURE
LE:

PUBLIE LE

Fait et délibéré en mairie les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Au CHATENET en DOGNON, le 8 septembre 2023
Le MAIRE, Hervé VALADAS

Le Maire,
H. VALADAS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services de contrôle de légalité.